BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/006004**
n°de gestion : **1991B01332**
n°SIREN : **383 604 261 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 31/07/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALL SYSTEMS société à responsabilité limitée

26 boulevard Des Freres Desaire 38170 Seyssinet Pariset -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

ordonnance du Président du 27/07/2006 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

nomination de commissaire aux apports du 27/07/2006

n° 6004

TRIBUNAL DE COMMERCE
COURRIER
26 JUIL. 2006
GRENOBLE

TRIBUNAL DE COMMERCE
31 JUIL. 2006
GRENOBLE

deaps 253

REQUETE

Monsieur Le Président du Tribunal
de Commerce de GRENOBLE
Nouveau Palais de Justice
Place Firmin Gautier – BP 150
38019 GRENOBLE CEDEX 1

Les soussignées :

- La Société "ALL SYSTEMS" Société à Responsabilité Limitée au capital de €. 150.000 dont le siège social est à SEYSSINET PARISET (Isère) 26 Boulevard des Frères Desaire, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 383.604.261 RCS GRENOBLE.

Ici représentée par Monsieur Luc SARACINO, en sa qualité tant de gérant.

D'une part,

- La Société "TOP AEC" Société Anonyme au capital de €. 187.500 dont le siége social est à SEYSSINET PARISET (Isère)26 Boulevard des Frères Desaire, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro384.453.916

Ici représentée par Monsieur Xavier DEFAY, Administrateur spécialement habilité par une décision du Conseil d'Administration.

D'autre part,

Ont l'honneur de vous exposer,

Par le Ministère de Maître Jean-Yves PECOUL, Avocat, membre de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS JEAN-YVES PECOUL ET ISABELLE MITJANS dont le siège social est à LE FONTANIL (Isère) 5 Rue de la Verrerie,

- qu'il est envisagé une fusion absorption à réaliser entre les Sociétés "ALL SYSTEMS" et "TOP AEC",

- que dans le cadre de cette opération, la Société "TOP AEC" absorbée, fera apport à la Société absorbante "ALL SYSTEMS" de la totalité de son actif à charge de la totalité de son passif, cet apport étant rémunéré selon les conditions et modalités qui seront définies par le projet de fusion à intervenir,

- que cette opération entre dans le cadre des dispositions des articles L 236-11, L 226-23 et L 236-2 du Code de Commerce prévoyant un régime simplifié en cas d'absorption par une Société à Responsabilité Limitée de l'une de ses filiales à 100%.

En conséquence,

Ont l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles sus-visés, procéder à la désignation d'un Commissaire aux apports, chargé d'établir :

- un rapport sur la valeur des apports en nature réalisés par la Société "TOP AEC" au profit de la Société "ALL SYSTEMS".

Et vous ferez justice.

Fait à LE FONTANIL
Le 25 juillet 2006

Maître Jean-Yves PECOUL.
Avocat.

ORDONNANCE

Nous, Bernard Deneuve

Président du Tribunal de Commerce de GRENOBLE,

Vu la requête présentée par les Sociétés :

- La Société "ALL SYSTEMS" Société à Responsabilité Limitée au capital de €. 150.000 dont le siège social est à SEYSSINET PARISET (Isère) 26 Boulevard des Frères Desaire, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 383.604.261 RCS GRENOBLE.

- La Société "TOP AEC" Société Anonyme au capital de €. 187.500 dont le siége social est à SEYSSINET PARISET (Isère)26 Boulevard des Frères Desaire, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro384.453.916

Vu les articles L 236-11, L 226-23 et L 236-2 du Code de Commerce,

Désignons :

M^e Bernard FOUGEL

demeurant à 24 rue Lamartine 38320 EYBENS

comme Commissaire aux apports, avec pour mission :

- d'apprécier et évaluer l'apport en nature qui doit être fait par la Société "TOP AEC" à la Société "ALL SYSTEMS,

A GRENOBLE,
Le 27/7/06

Le Juge

Le Président :
Le Greffier :

TRIBUNAL de COMMERCE de GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE de GRENOBLE ★ LE PRÉSIDENT ★